



DEMANDE D'ENLEVEMENT GRATUIT DE GRAFFITIS

Formulaire à retourner soit :

- Par Mail : proprete-urbaine@mairie-metz.fr
- Par courrier : Hôtel de Ville de Metz
Pôle Propreté Urbaine - 1 place d'Armes 57000 Metz

DEMANDEUR

Organisme :

Nom et Prénom :

Adresse :

Email :

ADRESSE DU LIEU D'INTERVENTION

Sollicite le concours de la Ville de Metz pour l'enlèvement des graffitis sur l'immeuble situé à

Metz au :

- ⇐ dont je suis propriétaire
(ou)
- ⇐ dont j'affirme être le représentant dûment mandaté par le(s) propriétaire(s)
(une copie du mandat signé par le propriétaire est à joindre obligatoirement à la demande)

- ⇐ autorise la Ville de Metz, à enlever les graffitis sur ce bâtiment, seulement cette fois-ci
(ou)
- ⇐ autorise la Ville de Metz sur une durée de 3 ans, à enlever les graffitis présents sur ce bâtiment, et ce à chaque fois qu'une dégradation sera constatée, par moi-même ou un tiers. Dans ce dernier cas, je le signalerai au pôle Propreté Urbaine via Allo Mairie: **0800 891 891** (Numéro Vert gratuit depuis un poste fixe) ou par le **formulaire de contact** sur le site internet: www.metz.fr/contact

Je prends bonne note que :

- en cas de support fragile, l'intervention pourra être irréalisable (risque de détérioration). L'enlèvement gratuit de graffitis ne concerne que les dégradations visibles de la voie publique. Si le bâtiment est peu visible de la voie publique, l'intervention sera laissée à l'appréciation des agents ou pourra être différée en fonction des disponibilités,
- les interventions de la Ville de Metz sont limitées à une hauteur de 3m et à des supports accessibles techniquement du domaine public en toute sécurité.

Je renonce à tout recours contre la Ville de Metz quant aux dommages de toute nature qui seraient la conséquence de son intervention et j'autorise, si besoin et en ma présence ou celle d'une personne dûment habilitée à me représenter, les agents de ses services à pénétrer le cas échéant sur ma propriété. Les informations marquées en gras sont obligatoires. En cas de non-réponse, votre demande ne pourra pas être traitée.

Fait à _____, le _____
Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"

Pour vos prochaines demandes, le formulaire est disponible en Mairie, Mairie de Quartier, au pôle Propreté Urbaine et sur Internet : www.metz.fr (rubrique Ma ville en action > Propreté urbaine > Détagage)

Avertissement CNIL:

Les informations recueillies par le Pôle Propreté Urbaine font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes d'enlèvement de graffitis et sont réservées à l'Administration de la Ville de Metz. Conformément à la Loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent en vous adressant à: Hôtel de Ville de Metz – A l'attention du CIL, Administration Générale

1 place d'Armes – BP 21025 – 57036 Metz Cedex 1 – Tél.: 0800 891 891 – Mail: cil@mairie-metz.fr